

SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2, S.E.N.C.

Parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix



Janvier 2025

Synthèse des inventaires réalisés entre
2021 et 2024

PESCA

Société de projet BVH2, s.e.n.c.

Parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix

Synthèse des inventaires réalisés entre 2021 et 2024

2025-01-16

Rapport remis à :	Société de projet BVH2, s.e.n.c.
Rapport destiné au :	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
N/Réf. :	3692
Photographies :	Pesca Environnement

Pesca Environnement

Matthieu Féret, biologiste, M. Sc.
Directeur de projet

Joseph Rocheteau, technicien de la faune
Synthèse et rédaction

☐ **TABLE DES MATIÈRES**

1 MISE EN CONTEXTE 1

2 ESPÈCES FLORISTIQUES 1

3 ESPÈCES ET HABITATS FAUNIQUES 1

3.1 Grive de Bicknell 1

3.2 Salamandres de ruisseaux..... 2

3.3 Grand pic..... 3

3.4 Habitat du poisson..... 3

☐ **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 Efforts et résultats des inventaires de grive de Bicknell réalisés dans le
secteur Charlevoix entre 2021 et 2024 2

Tableau 2 Résumé des caractérisations de l’habitat de la grive de Bicknell réalisées
dans le secteur Charlevoix entre 2021 et 2024 2

Tableau 3 Effort réalisé lors des inventaires de salamandres de ruisseaux réalisés
en 2023 et en 2024 dans le contexte du projet Secteur Charlevoix 3

1 Mise en contexte

La Société de projet BVH2, s.e.n.c. (ci-après « l'initiateur ») développe le parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Dans le cadre de son mandat d'enquête et d'audience publique, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a demandé à l'initiateur de fournir des précisions sur des résultats d'inventaires effectués en 2024 et non déposés à ce jour. Ces inventaires sont relatifs aux espèces floristiques en situation précaire ainsi qu'aux espèces fauniques et leurs habitats.

La validation des données, l'analyse des résultats et l'interprétation géomatique sont en cours, de même que la préparation des rapports finaux qui seront déposés, lorsque requis, durant l'étape de l'acceptabilité environnementale, voire lors du dépôt des demandes visant l'obtention d'une autorisation ministérielle, conformément aux engagements pris durant l'analyse de recevabilité. Le présent document illustre tout de même les efforts déployés en 2024 et les principaux résultats obtenus au cours de ces inventaires.

2 Espèces floristiques

Un inventaire floristique a été effectué conformément au plan d'inventaire soumis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en réponse à la question QC3-2 du volume 6 de l'étude d'impact. Compte tenu de la phénologie des espèces ciblées, une seule visite a été requise. L'inventaire a nécessité 5 jours de terrain, du 12 au 16 août 2024.

Aucune espèce floristique menacée ou vulnérables, ou susceptible d'être ainsi désignée, n'a été observée au cours de l'inventaire.

L'inventaire a permis d'identifier sept emplacements d'une espèce floristique désignée **vulnérable à la récolte**, soit la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*), dans les aires à déboiser du projet ou à proximité. Cette plante n'est pas rare au Québec et sa disparition n'est pas appréhendée pour le moment. Elle est toutefois désignée afin de limiter la pression de récolte liée à sa valeur sur les marchés de l'alimentation et de l'horticulture.

3 Espèces et habitats fauniques

3.1 Grive de Bicknell

Les inventaires de grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*) se sont poursuivis en 2024 :

- pour détecter la présence de l'espèce à partir de 29 sites d'inventaire, dont 19 points d'appel et 10 sites peu accessibles où des enregistreurs (Song Meter Mini de © Wildlife Acoustics inc.) ont été installés.
- pour caractériser la qualité de l'habitat à partir de 17 transects.

La présence d'une grive de Bicknell a été confirmée à un des points d'appel couverts en 2024, à 945 m d'altitude.

Dans leur ensemble, les efforts d'inventaire depuis 2021 représentent 157 points d'inventaire de grive de Bicknell (tableau 1). L'espèce a été confirmée à six de ces points (pour un total de sept grives détectées). La caractérisation de l'habitat a été évaluée sur un total de 74 transects (tableau 1). Un habitat de qualité optimale est présent à sept de ces transects (tableau 2). La majorité des transects caractérisés correspondent à des habitats de qualité inadéquate.

Tableau 1 *Efforts et résultats des inventaires de grive de Bicknell réalisés dans le secteur Charlevoix entre 2021 et 2024*

Année	Nombre de points d'appel ou de sites d'enregistrement	Nombre de transects de caractérisation	Nombre de grives détectées
2021	41	0	0
2023	87	57	6 (à 5 points)
2024	19 points d'appels +10 avec enregistreur	17	1
Total	157	74	7

Tableau 2 *Résumé des caractérisations de l'habitat de la grive de Bicknell réalisées dans le secteur Charlevoix entre 2021 et 2024*

Qualité d'habitat	Nombre de transects	Proportion (%)
Optimale	7	9,5
Sous-optimale	27	36,5
Inadéquate	40	54,1
Total	74	100,0

3.2 Salamandres de ruisseaux

L'initiateur s'est engagé à réaliser un inventaire de salamandres de ruisseaux aux sites de traversée des cours d'eau, notamment pour vérifier la présence de la salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*), une espèce susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable au Québec. Ces inventaires ont été réalisés par une recherche active selon des méthodes conformes au *Recueil des protocoles standardisés d'inventaires de salamandres de ruisseaux au Québec*¹. Trois périodes ont été couvertes en 2023 et en 2024 (tableau 3). Une quatrième période sera couverte au cours du printemps 2025 conformément au protocole de référence.

¹ MELCCFP (2024). *Recueil des protocoles standardisés d'inventaires de salamandres de ruisseaux au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. 47 p.

Au total, 154 parcelles ont été visitées. Au total, une superficie de 50 168 m² a été échantillonnée et 32 278 structures ont été soulevées (tableau 3).

Tableau 3 Effort réalisé lors des inventaires de salamandres de ruisseaux réalisés en 2023 et en 2024 dans le contexte du projet Secteur Charlevoix

Période	Dates	Nombre de parcelles visitées	Superficie inventoriée (m ²)	Durée (min - personne)	Nombre de structures soulevées
Automne 2023	Du 28 août au 8 septembre 2023	60	8 180	2 301	7 192
Printemps 2024	Du 9 juin au 12 juillet 2024	124	11 656	1 774	7 628
Automne 2024	Du 9 au 20 septembre 2024	98	30 332	2 882	17 458
Total		154	50 168	6 957	32 278

Au total, 254 salamandres ont été observées dans 22 de ces 154 parcelles. Une seule espèce de salamandres de ruisseaux a été confirmée : la salamandre à deux lignes (*Eurycea bislineata*). Une salamandre cendrée (*Plethodon cinereus*), une espèce considérée davantage forestière, a également été notée durant l'inventaire. Dans un cas comme dans l'autre, ces espèces ne sont pas en situation précaire.

3.3 Grand pic

En vertu du *Règlement sur les oiseaux migrants (2022) DORS/2022-105*, une attention doit être portée à la présence de cavités de nidification de grand pic (*Dryocopus pileatus*) dans les superficies à déboiser. Ces cavités font l'objet d'une protection spécifique. Un inventaire de cavités de grand pic a donc été effectué durant l'automne 2024 dans les aires à déboiser pour la construction du parc éolien chevauchant les habitats favorables à l'espèce. Aucune cavité de nidification de grand pic n'a été détectée. Trois cavités d'alimentation ont été localisées. En se basant sur les *Lignes directrices pour éviter de nuire aux oiseaux migrants*², aucun rapport n'est requis pour ce volet considérant qu'aucune cavité de nidification de grand pic n'a été détectée.

3.4 Habitat du poisson

L'initiateur s'est engagé à réaliser une caractérisation des cours d'eau et la description de l'habitat du poisson. Au total, 121 sections de cours d'eau ont fait l'objet d'une caractérisation en 2024. La présence d'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) et de cyprinidés a été confirmée. Au total, 41 frayères potentielles ont été localisées et décrites. Conformément à l'engagement pris dans le volume 5 de l'étude d'impact, l'initiateur transmettra les résultats complets de la caractérisation des cours d'eau visés par des travaux, et ce, au plus tard lors du dépôt de la première demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/reduction-risque-oiseaux-migrateurs.html#toc6>

